Le projet territorial du Mouvement Olympique Sportif (MOS) de la région Centre-Val de Loire

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

CROS CENTRE VAL DE LOIRE

Cher
Eure-et-Loir
Indre
Indre-et-Loire
Loir-et-Cher
Loiret

PROJET TERRITORIAL MOS CENTRE-VAL DE LOIRE

Table des matières

Des Valeurs partagées 3
Rappel de la démarche 3
Analyse du contexte 5
Le Sport en région Centre-Val de Loire 6
Un diagnostic partagé MOS Centre-Val de Loire 7
Une réforme basée sur trois principes 8
Et une idée 8
Une vision 8
Un Projet 9
3 Axes stratégiques 9
La Mise en Œuvre du Projet Territorial 11

Des Valeurs partagées

Dépassement, respect de soi et des adversaires, des règles du jeu, solidarité, esprit d'équipe, goût de l'effort… Les valeurs attachées au sport et à la pratique sont régulièrement proclamées par une multitude d'acteurs avec d'ailleurs des intentions bien diverses.

Afin d'éviter de tomber dans l'idéologie de valeurs proclamées mais rarement mises en acte, le MOS Centre-Val de Loire souhaite promouvoir les valeurs suivantes adaptées au contexte qui est le sien :

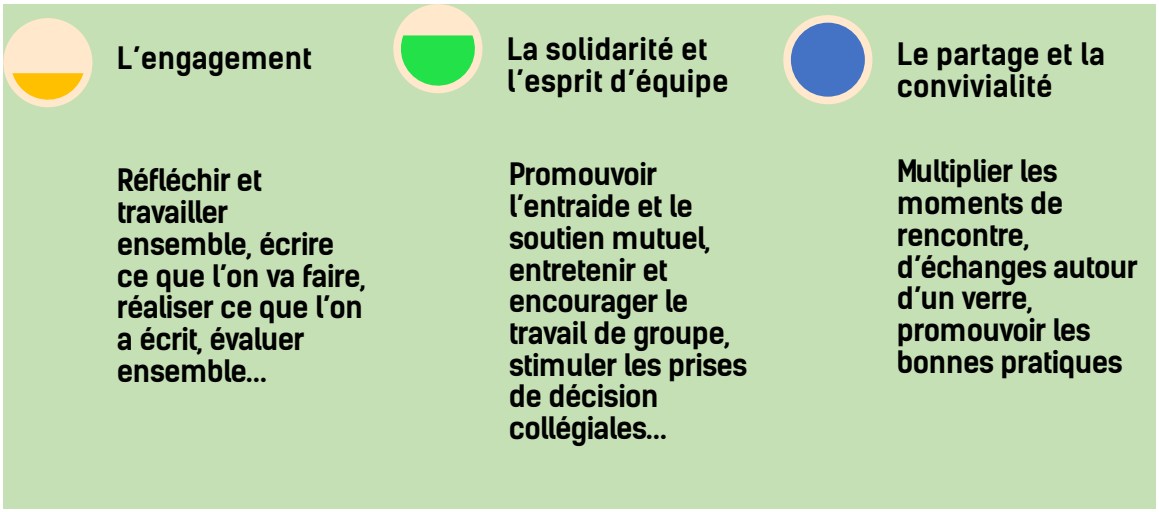

Rappel de la démarche

La démarche « Projet territorial » a commencé à prendre forme dès 2012, s'est poursuivie tout au long du mandat, se dotant au fur et à mesure d'une méthodologie précise qui a abouti à la formalisation du projet proprement dit.

L'ensemble des « forces vives » du Mouvement sportif a pu participer, les groupes de travail institués étaient composés de dirigeants, de bénévoles et de salariés.
Trois évènements « fondateurs » peuvent être repérés comme tels et expliquer la philosophie du projet :

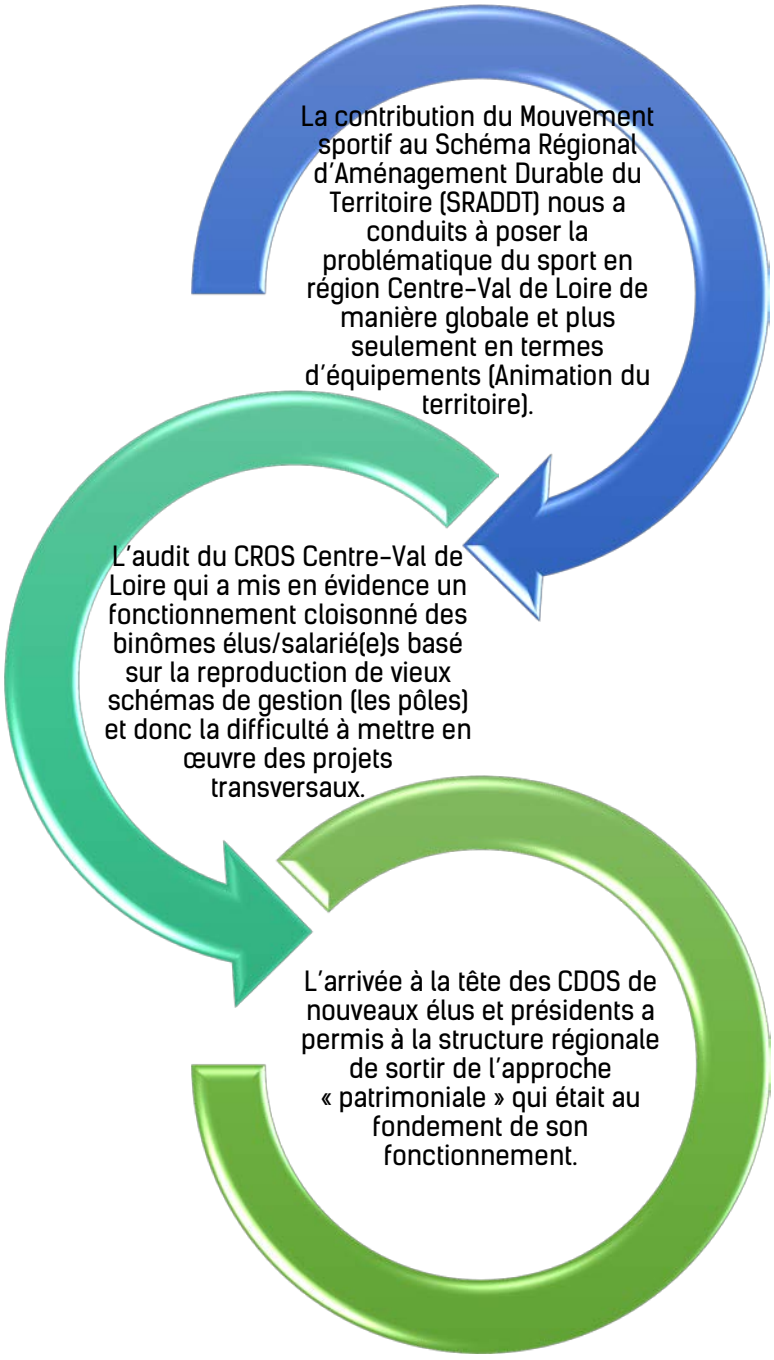

Analyse du contexte

L'environnement

- La Décentralisation :

  La clause générale de compétence continue à s'appliquer pour le sport depuis les premières lois de décentralisation.

  Mille Feuilles territorial, enchevêtrement des compétences, doublons, manque de lisibilité, aux dirigeants bénévoles de se débrouiller !
- La montée en puissance des groupements de communes « chainon manquant » dans l'organisation du sport en France, alors qu'ils apparaissent comme l'acteur le mieux à même de rationaliser et mutualiser les activités sportives sur un même territoire.
- L'affirmation de politiques publiques territoriales. Notamment dans le domaine sportif ou elles sont directement connectées aux besoins locaux.

  Ces politiques sportives visent à soutenir le sport dans sa capacité à participer aux enjeux du territoire en termes de loisirs, santé, éducation, insertion…
- L'évolution de la demande publique des APS. La pratique sportive compétitive et en club perd des « parts de marchés » pour les pratiques de loisirs, bien-être, conviviales, de pleine nature…

La situation en interne

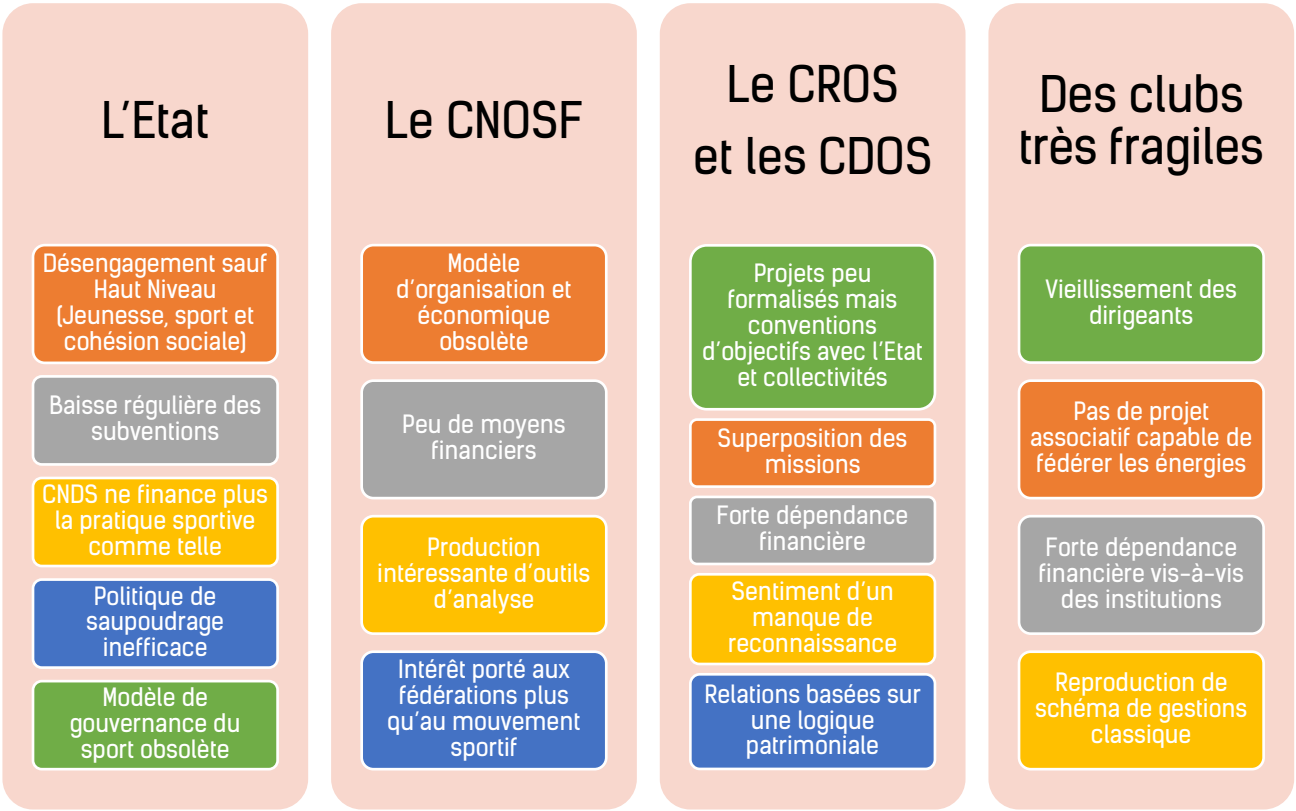

Le Sport en région Centre-Val de Loire

- 82 Ligues régionales - 350 comités départementaux
- 6 CDOS
- 3 200 emplois (1 600 ETP)
- 8 000 Clubs
- 100 000 bénévoles
- 620 000 licenciés, 25% de la population
- 1 200 000 pratiquants

Un diagnostic partagé MOS Centre-Val de Loire

Une réforme basée sur trois principes

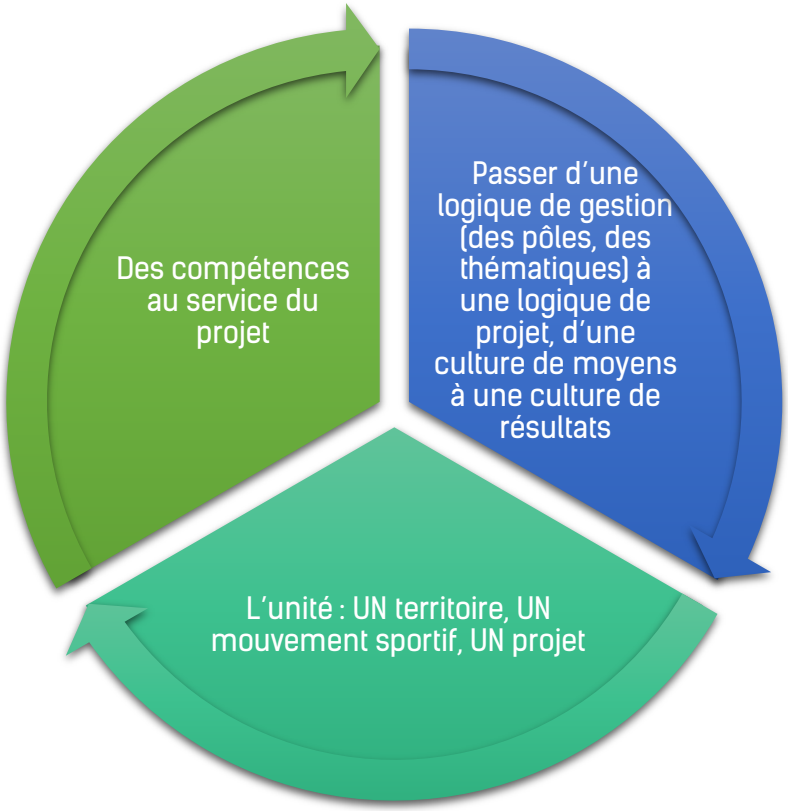

Et une idée

« Ce qui fait l'intérêt et la légitimité du MOS est sa capacité à fédérer les différentes disciplines autour de projets collectifs ».

Une vision

Fédérer et moderniser l'organisation et le fonctionnement du mouvement sportif régional afin qu'il devienne l'acteur principal des décisions qui le concernent.

Un projet

« Le MOS Centre-Val de Loire acteur de son devenir ».

3 Axes stratégiques

1 – Faire du mouvement sportif territorial un acteur reconnu et incontournable de son territoire.

Pour atteindre cet objectif, trois orientations ont été définies :

- La première consiste à accompagner, avec les fédérations, les structures locales dans leur capacité à participer aux politiques publiques territorialisées.
  Le club doit pouvoir en même temps être acteur de son territoire et représentant de sa fédération.
  Il s'agit pour le MOS territorial d'impulser et fédérer autour de projets COLLECTIFS, mieux à même de faire valoir son rôle dans l'attractivité et animation de son territoire.

- La seconde consiste à renforcer notre positionnement dans les instances de concertation/coordination en affirmant des orientations de politique sportive, basées sur des compétences reconnues et des travaux validés par nos partenaires.

- La troisième grande orientation consiste à organiser le MOS dans les nouveaux territoires en particulier les intercommunalités et les bassins de vie (Ambition 2020) autour d'un projet local de développement.

Objectifs Généraux		Objectifs Opérationnels	
1.1	Promouvoir, soutenir et valoriser la participation du MOS aux politiques publiques territorialisées	1.1.1	Positionner le MOS au cœur des enjeux du sport "Santé Bien-être"
		1.1.2	Positionner le MOS en tant qu'interlocuteur privilégié des acteurs de l'éducation et de la citoyenneté
1.2	Renforcer et institutionnaliser les relations avec nos partenaires	1.2.1	Participer activement aux instances régionales de concertation et de coordination des politiques publiques sportives
		1.2.2	Consolider notre expertise aménagement territoire et la mettre à disposition de nos partenaires et adhérents
		1.2.3	Développer la mise en œuvre de projets communs
1.3	Ancrer la présence du mouvement sportif dans les différents territoires de la région	1.3.1	Mettre en œuvre sur tout le territoire une démarche de diagnostic sportif territorial
		1.3.2	Créer des structures de coordination et d'animation du MOS dans les territoires de la région et animer le réseau

2 – Accompagner le mouvement sportif territorial dans sa professionnalisation.

La professionnalisation dont il est question doit se comprendre sous un double aspect d'acquisition de compétences pour tous les acteurs bénévoles et salariés et le développement de l'emploi.

Cette démarche doit se compléter par un accompagnement « sur mesure » des structures mais aussi des dirigeants pour leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités.

Enfin, compte tenu de la faible disponibilité des bénévoles, il conviendra de développer les méthodologies de l'enseignement « à distance ».

Objectifs Généraux		Objectifs Opérationnels	
2.1	Accompagner les associations dans leur structuration	2.1.1	Conseiller, accompagner et suivre les structures dans leur gestion quotidienne
		2.1.2	Conseiller, accompagner et suivre les structures dans la gestion emploi
2.2	Développer les compétences des bénévoles et les accompagner dans l'exerice de leurs responsabilités	2.2.1	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation des bénévoles
		2.2.2	Aider les associations à mettre en pratique les acquis de la formation
2.3	Soutenir la professionnalisation des salariés	2.3.1	Proposer des actions de formations professionnelles continues
		2.3.2	Représenter le mouvement sportif dans le champ de la formation professionnelle

3 – Mettre en œuvre la réforme territoriale du MOS en développant la culture du projet, du contrat, de l'évaluation.

Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de passer d'une culture de gestion (utilisation des dispositifs) qui était la nôtre encore récemment, à une « culture » de projet collectif, notre projet territorial.

Sa mise en œuvre nécessite la poursuite de la professionnalisation de nos structures décentralisées avec un effort particulier en direction de la communication tant en interne qu'en externe.

3.1	Moderniser le fonctionnement du MOS	3.1.1	Poursuivre la professionnalisation du fonctionnement interne
		3.1.2	Mettre en œuvre de manière rigoureuse le projet stratégique territorial
		3.1.3	Définir un projet de mutualisation des ressources
3.2	Faire connaître le MOS et valoriser le sport régional	3.2.1	Elaborer la stratégie de communication
		3.2.2	Mettre en œuvre le plan de communication
3.3	Développer l'organisation sportive par famille d'activité	3.3.1	Evaluer l'opportunité de mettre en place un travail par famille d'activité pour les sports nautiques
		3.3.2	Poursuivre le travail entrepris avec le CRISA (Conseil Régional Interfédéral des Sports Aériens)

La mise en œuvre du projet territorial

Pilotage stratégique :

- Mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'évaluation de la mise en œuvre du projet territorial sous l'autorité d'un Vice-Président.

Pilotage opérationnel :

- Les Axes stratégiques définis dans le projet devront être déclinés en objectifs opérationnels (mesurables et évaluables) puis en plans d'actions par des groupes de travail (commissions ?) composés d'experts, de dirigeants bénévoles et de salariés, et placés sous la responsabilités d'un chef de projet.
- L'élaboration de tableaux de bord permettra un pilotage en « temps réel ».
- Le projet territorial fera l'objet d'un plan de communication.
- Le président du CROS Centre-Val de Loire rendra compte de l'avancement du projet chaque année lors de l'assemblée générale et lors des Conseils des Présidents de Ligues.

CROS CENTRE VAL DE LOIRE

A NOUS LES JEUX !

ENSEMBLE CÉLÉBRONS LA VICTOIRE #ANousLesJeux